

Le 24 avril 2010

Rappel au règlement concernant les index

Les « Conditions d'admission » et le « Règlement intérieur » de l'Amicale précisent que, pour qu'un joueur soit membre de l'ASNG, son index FFGolf doit être inférieur à 24,5.

Pour des raisons particulières qui doivent être justifiées, certains membres dont l'index atteint ou dépasse 24,5 peuvent être admis au sein de l'Amicale et autorisés, de ce fait, à concourir (par exemple un membre de l'Amicale depuis plusieurs années, dont l'index a progressivement remonté et atteint ou dépassé 24,5 mais qui souhaite continuer à jouer au sein de l'Amicale, etc...).

Ces joueurs doivent cependant être inscrits aux compétitions auxquelles ils participent à l'index 24,4.

Il est de la responsabilité des Capitaines, celui du Club auquel adhère le joueur, et le Capitaine recevant au vu de la liste des participants, de veiller au respect de ce point de règlement.

Pour information : le logiciel installé dans les clubs pour gérer les participants à une compétition et le traitement des résultats, permet de rentrer une valeur maximum d'index pour une compétition. Dans ce cas les index supérieurs sont ramenés automatiquement à cette limite.